

Offre d'emploi

L'association CREATIV' recrute 2 Conseillers/ières en Insertion Professionnelle pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA (CCN Missions locales et PAIO emploi-repère « Conseiller en insertion sociale et professionnelle »)

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a fait de l'accompagnement au retour à l'emploi des publics dont il assure le suivi l'une de ses principales priorités. Dans ce cadre et afin de conforter sa stratégie de retour vers l'emploi, le Département souhaite renforcer ses équipes de professionnels dédiés à l'accompagnement des publics bRSA vers et dans l'emploi.

A cet effet, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or souhaite, notamment, confier par délégation la mise en œuvre de deux postes de chargés d'insertion professionnelle sur le territoire de l'agglomération Dijonnaise à l'association Créativ.

Présentation générale de la structure

CREATIV' est une association loi 1901 qui intervient pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'État sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences.

CREATIV' constitue ainsi un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les partenaires de l'emploi, en particulier l'État, la Région et le Département. Son action vise à prolonger celle des services de Dijon Métropole au bénéfice des entreprises et des actifs du territoire.

Les missions de Creativ' se déclinent de la manière suivante :

- La réalisation d'un travail d'accompagnement à l'emploi des personnes fragiles (Plan local pour l'insertion et l'emploi),
- Une intervention particulière pour soutenir la mobilité des personnes fragiles au service de leur accès à l'emploi (plateforme mobilité).
- Un travail de développement des achats socialement responsables pour amplifier l'offre d'insertion sur le territoire (clauses d'insertion),
- L'animation d'un plan d'action emploi/compétences en appui des actions de soutien de Dijon Métropole aux secteurs économiques majeurs du territoire (Lab'Compétences),
- Le renforcement de la relation écoles-entreprises dans les secteurs « Alimentation, Goût, Tourisme » (Campus des Métiers et des Qualifications),
- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire au droit commun concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire et des habitants des QPV en particulier,
- La contribution à une coordination resserrée des actions de Dijon Métropole en étroite relation avec ses services.

Présentation du Plan Local l'Insertion et l'Emploi

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif partenarial d'accompagnement à l'emploi de publics en difficulté d'insertion, en réponse aux besoins économiques du territoire. Il s'inscrit dans une démarche constante d'innovation visant à

réinterroger les pratiques d'accompagnement des publics pour les rendre plus efficaces et efficaces.

Les orientations du PLIE sont définies dans le cadre de son Protocole d'accord 2021-2026. Ainsi, les objectifs stratégiques suivants lui sont assignés :

- Favoriser une meilleure inscription du PLIE dans les politiques métropolitaines et communales
- Optimiser les capacités d'accompagnement du PLIE au bénéfice du plus grand nombre
- Faire bénéficier de l'offre de services du PLIE à un plus grand nombre d'administrés pour l'ensemble des communes de Dijon Métropole
- Développer une intervention plus souple et dynamique, mieux articulée avec l'offre de droit commun
- Favoriser l'accès à la qualification et le développement des compétences des participants du PLIE
- Impliquer les entreprises dans les parcours PLIE
- Favoriser les initiatives innovantes au bénéfice des publics et des professionnels du PLIE
- Accompagner l'harmonisation et l'évolution des pratiques professionnelles d'accompagnement

L'organisation du PLIE

Le PLIE est animé par une équipe dénommée structure d'animation (SA). Cette équipe est constituée de salariés de l'association pour réaliser le travail d'animation, de coordination et d'ingénierie avec l'appui du service administratif et financier de l'association.

Les objectifs définis dans le cadre du Protocole sont mis en œuvre par une équipe de référents de parcours constituée d'agents publics et de salariés issus de collectivités et/ou d'acteurs du territoire intervenant dans le champ de l'insertion, de l'emploi, de la formation, ayant fait acte de candidature dans le cadre d'appel à projet annuel.

Pour l'année 2022, le dispositif PLIE comprend 13 référents de parcours.

Présentation du poste

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance européen, le fond REACT UE a été mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour soutenir les actions favorisant l'accès à l'emploi des personnes en difficulté.

En tant qu'organisme intermédiaire en charge de la gestion du FSE et du fonds REACT UE, le Département de la Côte d'Or a mandaté l'association CREATIV' pour créer 2 postes de conseiller en insertion professionnelle permettant d'étoffer l'offre d'accompagnement du territoire, spécialisés dans l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA notamment.

Les conseillers en insertion professionnelle seront placés sous l'autorité hiérarchique de la responsable du service PLIE et et sous l'autorité fonctionnelle des Cadres des Agences Solidarités Côte-d'Or (ASCO) en charge du RSA. Ils seront ainsi domiciliés dans les locaux des ASCO. Ils seront par ailleurs pleinement intégrés dans l'animation de l'équipe des référents du PLIE et des équipes territorialisées au sein des ASCO

Les missions des conseillers en insertion professionnelle :

1. Accueillir les publics orientés par les Agences Solidarités Côte d'Or

- Le conseiller en insertion professionnelle aura exclusivement en charge l'accueil et le suivi des participants orientés par les ASCO du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

- Il assure le 1^{er} diagnostic du public orienté afin de proposer l'accompagnement le plus adapté à sa situation.

2. Accompagner vers et dans l'emploi les personnes entrées sur le dispositif

- Réaliser un entretien avec chaque participant 1 fois par mois minimum (voire 2 fois), et 2 fois/mois sur les 2 premiers mois, et assurer autant de contacts téléphoniques que nécessaire pour assurer un suivi réactif et renforcé des personnes, y compris quand elles sont en étape de parcours.
- Proposer des étapes de parcours permettant de répondre aux objectifs définis avec le participant.
 - NB: les étapes de parcours correspondent à des actions de remobilisation, de travail sur l'orientation et le projet professionnel, de formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante, de mise en situation professionnelle et d'emploi (intérim, CDD, CDDI, etc.)
- Assurer le suivi et la coordination des démarches et des étapes de parcours du participant tout au long de son parcours d'accès à l'emploi ou à la formation.
- Mobiliser tous les acteurs et les ressources nécessaires à la mise en place des étapes de parcours (droit commun, programmation du PLIE, clauses d'insertion, contacts entreprises, réseaux divers, etc.).
- A tout moment, donner aux participants les informations dont il a besoin pour avancer dans son parcours et favoriser son autonomie en l'aidant à accéder lui-même aux informations.
- Communiquer toutes les offres d'emploi, d'insertion et de formation susceptibles d'être compatibles avec le projet et les contraintes des participants. Là encore, accompagner son autonomisation dans la recherche des offres d'emploi.
- Assurer le suivi de chaque participant pendant les 6 premiers mois qui suivent son embauche ou sa création d'entreprise.

3. Qualifier son portefeuille

Rencontrer chaque trimestre la chargée de projet du PLIE en charge du suivi des parcours et les Cadres ASCO en charge du RSA pour réaliser un point d'étape sur les indicateurs suivants :

- les participants en difficulté et les points de blocage
- les participants sans étape depuis 4 mois
- le bilan des parcours à 6, 12, 18, 24 et 30 mois

Proposer de manière réactive des profils dans le cadre des informations et actions collectives initiées par CREATIV' et ses partenaires (job dating, forum métiers, actions de formation, ateliers, etc.).

4. Participer aux actions collectives initiées par CREATIV' et ses partenaires

- Participer aux actions d'information et de promotion du dispositif PLIE
- Participer aux réunions techniques organisées au sein des ASCO avec le Cadre en charge du RSA et les travailleurs sociaux (y compris les RPIVE...),
- Positionner des participants sur les actions (job dating, forum métiers, actions de formation, ateliers, etc.).
- Contribuer à l'organisation.
- Animer des séances d'information ou ateliers.
- Participer activement aux chantiers développés par CREATIV' et/ou le PLIE en lien avec l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

5. Faire de l'entreprise un contributeur de parcours

Rencontrer des entreprises et en assurer le suivi afin de constituer un réseau et des partenariats durables avec *a minima* 10 entreprises par an. Ces partenariats se traduiront notamment par :

- la mise en place de visites d'entreprises à destination des participants qui pourront être organisées avec la chargée de mission emploi-formation,
- des propositions de mises en situations professionnelles (via les PMSMP),
- la détection des besoins des entreprises et la capitalisation de ces offres,
- l'identification des pré-requis pour occuper les postes,
- la promotion du PLIE,
- Assurer une veille relative aux évolutions de la situation de l'emploi sur le secteur.

6. S'inscrire dans le partenariat local

- Aller à la rencontre de l'ensemble des partenaires potentiels intervenant dans le lieu d'accueil et sur le même secteur géographique (acteurs sociaux, de l'insertion, de l'emploi, de la formation, etc.) en lien avec les initiatives déjà mises en place par les professionnels du Département (Cadres RSA, coordinateurs insertion.....)
- Participer aux temps d'échanges organisés par les structures du secteur géographique, l'ASCO ou le PLIE (GSE, cellule de coordination, pôle RSA, etc.).
- Informer en amont et tout au long du parcours l'ASCO et les partenaires concernés par le suivi de la personne.
- Contribuer à la mise en place des actions de la feuille de route mise en place sur chaque secteur géographique concerné.
- Contribuer au développement de nouveaux partenariats, le cas échéant, en lien avec les initiatives déjà mises en place par le Département et Créativ'

7. Participer à la vie du dispositif PLIE et des ASCO

- Assister et contribuer à toutes les réunions organisées par la structure d'animation du PLIE (Groupe technique d'animation, Cellule de suivi des entrées/sorties, GTS clauses, etc.)
- Participer et contribuer aux réunions d'Agence, d'Espace Solidarités Côte-d'Or, ou encore techniques RSA organisées au sein des ASCO avec les professionnels de secteur
- Participer aux actions de développement des compétences mises en place par la structure d'animation du PLIE
- Participer à la mise en œuvre des dispositifs validés par le Département,
- Contribuer à l'objectif de renforcement transversal des missions du PLIE, notamment en répondant aux propositions et sollicitations des différents services de l'association CREATIV.

Cadre d'intervention

Le référent doit respecter les procédures définies par la Structure d'Animation du PLIE permettant de répondre aux contrôles réguliers liés à la mobilisation du fond REACT UE d'assurer un reporting auprès des instances de pilotage du PLIE et, en particulier, du Département.

Compétences et aptitudes attendues

- expérience en accompagnement au retour à l'emploi
- connaissance de la législation et de la réglementation relatives aux dispositifs d'insertion professionnelle, de formation, d'emploi
- connaissance du cadre législatif et réglementaire du dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- usage des outils de bureautiques (LibreOffice, Client de messagerie & webmail) et de suivi de parcours (UP Viesion),
- usage du navigateur web et des moteurs de recherche
- bonne expression écrite et orale
- appétence pour la relation entreprise et le monde économique
- travail en équipe
- capacité à se conformer à des méthodes et à des processus de travail

- gestion des priorités
- respect des délais
- respect de la confidentialité
- rigueur
- discrétion
- bienveillance

Formation, profil

Bac+2/+3 Conseiller en insertion professionnelle

Emploi et rémunération

CDD jusqu'au 30 juin 2023, 38 heures hebdomadaires

Salaire mensuel de base (indice 475) : 2 199,25 € brut

Les candidatures sont à transmettre à Adeline Bouyachou: abouyachou@creativ21.fr

Pour tout renseignement sur l'offre, vous pouvez joindre Emilie Dumont, responsable de service : edumont@creativ21.fr